

Latresne, le 16 janvier 2023

Objet : Attestation de validité de l'étude de trafic réalisée en décembre 2021.

Monsieur,

Je fais suite à nos échanges et vous fournis ci-joint l'attestation souhaitée.

Je soussigné Pierre Devos, Directeur du bureau d'études EMTIS, atteste par la présente que l'étude transmise en décembre 2021 concernant l'analyse des trafics pour un projet de logements sur la commune de Cuges est toujours d'actualité et que ses conclusions sont toujours valables.

Celles-ci démontraient notamment que le gabarit de la voie existante pouvait accueillir le trafic supplémentaire généré par les nouveaux logements programmés.

Etabli pour faire valoir ce que de droit.

Le directeur du bureau d'études,

Pierre Devos

